



lec.

opres aux
relations

Le Directeur Général
N.I.F. A 0707219 F

DIFFUSION:

DGA (TOUS)

Directeurs
Centraux
(Tous)

DGE

Directeurs
Urbain et
Provinciaux
(Tous)

Affichage

NOTE DE SERVICE N° 01/0139 /DGI/DG/CR/PS/2017

Concerne : Mise en service d'un modèle de déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée retenue à source par les entreprises minières

Les Services voudront bien trouver, en annexe, pour information, disposition et large diffusion, le modèle de déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) retenue à la source par les entreprises minières.

Ce modèle de déclaration concerne uniquement la TVA facturée par les entreprises publiques, dans lesquelles l'Etat détient la totalité du capital social, en relation d'affaires avec les entreprises minières. Cette déclaration est souscrite au plus tard le 15 du mois qui suit celui du paiement de la facture.

Le modèle de déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée retenue à la source par les entreprises minières peut être obtenu directement auprès des Services ou être téléchargé à partir du Site Web de la Direction Générale des Impôts à l'adresse : « www.dgi.gouv.cd ».

Les Directeurs Centraux et le Directeur des Grandes Entreprises ainsi que les Directeurs Urbain et Provinciaux des Impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer une large diffusion de la présente.

Fait à Kinshasa, le 04 AOUT 2017

SELE YALAGHULI

Direction Générale des Impôts Direction des Etudes, Statistiques et Communication Réception Courrier	
Date	07 AOUT 2017
Heure	08:26
N° d'Enreg	4036
Réçu par	MBONGA

